

CHARTRE DES BENEVOLES

SPA DE CREUSE



CHARTRE DES BÉNÉVOLES :

Horaires d'ouverture :

Le refuge est ouvert aux bénévoles sur les heures d'accueil soit 14h à 17h sauf dimanche et jours fériés.

Les bénévoles, y compris les membres du C.A, ne peuvent prétendre à faire du bénévolat sur un autre horaire sans autorisation préalable du bureau.

Responsable /organigramme :





Sur le site vous rencontrerez 4 employés : une personne à l'accueil et trois qui se relaient à la cuisine etc... Ils pourront vous donner des informations et échanger avec vous en cas de problème.

Lors de vos inscriptions vous rencontrerez un responsable : soit la Présidente, Mme Gillet Nathalie, soit la Vice-Présidente, Mme Lambert Séverine. Ce sont elles qui s'occupent du recrutement des bénévoles et de l'application du règlement intérieur. Si elles ne sont pas visibles, vous pouvez les joindre par l'intermédiaire du mail de la S.P.A ou via leur boîte aux lettres situées à l'accueil.

Vous croiserez aussi d'autres membres du C.A et d'autres bénévoles seniors.

Inscription au bénévolat :

Les conditions administratives nécessaires à l'inscription en tant que bénévole :

-  être adhérent à la S.P.A de Creuse pour une somme d'un minimum de 16 euros pour l'année 2017 (adhésion annuelle et valable pour l'année civile. Le montant est susceptible de changer chaque année).
-  fournir une pièce d'identité dont une copie sera conservée (pour les mineurs, celle des parents)
-  donner une attestation de responsabilité civile (l'assurance du bénévole doit le couvrir en cas d'accident, la S.P.A se dégageant de toute responsabilité dans ce cas).
-  signer la charte qui engage le bénévole et lui indique les règles à respecter. Un exemplaire de celle-ci lui sera remis.

- ✚ donner ses coordonnées, ses disponibilités...
- ✚ s'entretenir avec la secrétaire ou la vice-présidente du bureau.
- ✚ si l'on est mineur de 16 ans ou plus, le responsable légal doit remplir une autorisation parentale. Si l'on est mineur de moins de 16 ans, un responsable légal doit accompagner l'activité.

L'attitude à adopter :

- posséder une forte motivation et un amour des animaux
- ne pas agir tel qu'on le souhaite mais tel que les animaux le nécessitent et que le règlement et les responsables vous l'indiquent.
- ne pas hésiter à demander conseils, à signaler les problèmes (par oral aux employés, par écrit sur le registre). Les employés notamment connaissent bien les chiens et sauront vous indiquer la meilleure manière de les aborder.
- ne s'engager que selon ses capacités
- s'engager à n'exercer aucune violence contre les animaux. Nos chiens ont été maltraités, abandonnés, ont perdu leurs maîtres. Ils ont donc besoin de douceur, de reprendre confiance en l'homme.
- employer un langage et un comportement adapté à la vie en collectivité.

Deux rappels nous paraissent essentiels au préalable pour éviter tout souci ultérieur :

Les bénévoles ne doivent pas donner d'ordres aux employés du refuge ni exprimer devant eux ou une tierce personne une critique des consignes données par les responsables et les employés. Tout problème doit être signalé à un responsable.

Tout animal est potentiellement dangereux, notamment compte tenu du fait que ceux accueillis au refuge ont souvent eu un passé douloureux. En conséquence nous vous demandons de bien prendre conscience de ce point avant de vous engager dans notre association et d'être attentifs aux signes que les animaux vous feront (grognement, regard...).

Le guide du bénévole :

A chaque arrivée le bénévole doit **impérativement signaler son arrivée**, indiquer sur le registre son heure d'arrivée et l'activité menée, consulter le tableau d'affichage (porte de l'infirmerie).

A chaque départ, le bénévole doit indiquer sur le registre **son heure de départ** et ses remarques éventuelles concernant les chiens dont il s'est occupé.

La porte de l'allée centrale doit obligatoirement être fermée à tout passage pour éviter les échappées.

Il faut **toujours regarder qu'aucun autre chien ne circule dans le couloir**, ou n'est sur le point de sortir, avant d'en sortir et d'en rentrer un.

En entrant dans le box du chien, vous lui parlerez pour le rassurer.

1-Promeneurs de chiens : créer des moments de détente...

Sortir en **priorité les chiens qui ne sont pas sortis** auparavant, **en fonction de vos capacités** physiques, même si vous avez des affinités avec certains. Pour cela, le tableau des sorties ou les employés peuvent vous renseigner.

Toujours demander avant de prendre un chien aux employés ou au référent des bénévoles. Il se peut parfois que l'on vous interdise de sortir certains chiens, pour diverses raisons.

Ne pas sortir les chiens dont les cages portent la mention «NE PAS SORTIR» sauf sur autorisation de la secrétaire ou de la vice-présidente du bureau.

En cas de problème à la sortie de boxe, faire appel à un employé.

Il se peut qu'à titre exceptionnel un responsable vous demande de sortir un chien en vue d'une adoption. Néanmoins, **les bénévoles ne doivent en aucun cas s'occuper des adoptions** et autres tâches qui relèvent du responsable à l'accueil.

Après avoir pris une **laisse**, toujours en vérifier l'état.

Après avoir attaché le chien, je vérifie le bon réglage du collier : je resserre au moment de la sortie et je desserre au retour du chien dans le boxe.

En balade :

Je respecte une **distance de sécurité** avec les autres chiens (pas de contact entre eux).

Je tiens le chien à l'écart des voitures, des autres animaux, des gens.

JAMAIS je ne lâche le chien en dehors du refuge, ni hors de son boxe, ni hors de l'enclos.

Si je souhaite faire courir le chien, emmener le chien en voiture ou se baigner, je **demande l'autorisation** à l'employé à l'accueil. Dans tous les cas, je prends le temps d'un retour au calme pour que le chien ne tire pas lors des sorties suivantes.

Je m'engage à prendre un **rythme adapté à chaque chien** : lent pour les chiots, les chiens âgés ou malades.

Au retour, vérifier le matériel et signaler toute usure.

Attention : En cas de problème en voiture, c'est l'assurance du bénévole qui est utilisée...

Dans l'enclos :

Veiller à **refermer correctement** la porte de l'enclos avant de lâcher le chien.

Des **jouets** sont disponibles avec les laisses.

Gourmandises :

Demander à l'accueil s'il est possible d'en distribuer (pour ne pas contrevenir à des régimes...).

Règles communes d'éducation :

Les chiens de la S.P.A peuvent être adoptés à n'importe quel moment. Il vous faut donc être vigilant dans les habitudes que vous lui donnez durant ce temps passé avec lui. Cf. 5.Education.

Attention : Les bénévoles « juniors ou débutants »

Pour les **deux premières sorties**, vous devrez sortir avec un bénévole sénior dont vous écouterez les conseils.

Les **chiens à sortir vous seront désignés**, afin de voir ce dont vous êtes capables.

ATTENTION : TOUT MANQUEMENT AUX RÈGLES ÉNONCÉES CI-DESSUS ENTRAINERA UNE CONCERTATION DU BUREAU AVEC POSSIBLE RENVOI

2-Toiletteur : apporter un peu de bien-être...

Il est possible de **seconder la personne responsable** du toilettage, présente sur site le samedi, si celle-ci vous en donne l'autorisation.

3-Nettoyage de cage : favoriser l'hygiène...

Demander aux employés quelle cage leur semble accessible et nécessite un nettoyage.

4-Socialisation : pour redonner confiance...

Certains chiens traumatisés doivent retrouver confiance en l'homme avant de sortir sereinement. Il faudra donc s'armer de patience et de **douceur** pour passer du temps dans leur cage, **les familiariser à votre présence**, au toucher...Ne **jamais contraindre** un chien qui se montre peureux, au risque d'être mordu...Auparavant, toujours demander l'autorisation à un employé.

5-Education :

La S.P.A ayant fait une convention avec le club canin afin d'augmenter les chances pour nos compagnons à quatre pattes, d'être adoptés, étant mieux éduqués, il vous est possible de vous porter **volontaire pour participer à ces séances d'éducation**. Elles ont lieu principalement au refuge. Le bureau décide des participants.

Toute récompense d'action positive (caresse, flatterie, gourmandise...) l'encourage à se comporter correctement. Lui dire « non » s'avère aussi nécessaire lorsqu'il ne se comporte pas bien ou se met en danger. Aussi nous encourageons-vous donc à appliquer ces petites règles lors de toutes vos sorties.

6-Bricolant

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles qui pourraient nous aider à l'**entretien** des grillage, murets etc...

7-Jardinant

Les **espaces verts entretenus** évitent à nos animaux des parasites et donnent un air plus chaleureux au refuge.

8-Participant à la communication extérieure (site internet, FB...)

L'image de notre association est importante. Elle doit refléter notre politique et nos choix. Elle doit donc favoriser la venue dans nos murs de futurs adoptants et servir au mieux la cause animale. Si vous avez des idées dans ce domaine, faites-en nous en faire part.

9-Participant aux collectes de fond

Certains de nos bénévoles participent à des vide-greniers, vendent des calendriers, etc, dans le but de collecter de l'argent pour nos animaux et le refuge. Un peu de renfort sera le bienvenu...

Parce qu'au sein d'une association, toutes ces **activités nécessitent d'être définies au préalable avec un responsable** qui vous indiquera donc la démarche à suivre et le **référent** à consulter.

**Tout investissement n'étant vraiment efficace que s'il est régulier,
n'hésitez pas à revenir souvent.**

Merci du temps accordé à ces animaux.

L'équipe de la S.P.A de Creuse

Le 27/02/17, St Sulpice le Guérétois

**J'ai lu le document « Charte des bénévoles » du 27/02/17
de la S.P.A de la Creuse et m'engage à en respecter les règles.**

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Signature du responsable légal :